**Série : Perspectives **

**Version du 29 juillet**

**Conséquences de la crise sanitaire dans le spectacle vivant**

**Constats et risques**

**D’accord pas d’accord ?**

La CPNEF-SV réalise des diagnostiques afin de mesurer les conséquences à court et à moyen termes de la crise sanitaire qui impacte dramatiquement le spectacle vivant.

En parallèle aux chiffrages statistiques, ce document synthétise les principaux constats et risques pointés par les professionnels. Non exhaustif et évolutif, il reprend des éléments d’origines diverses : communiqués, interviews, groupes de travail, ateliers, rapports, fiches techniques…

Il s’agit d’un support de travail, non validé par les organisations d’employeurs et de salariés membres de la CPNEF-SV.

Son objectif est de susciter la réflexion et le débat afin que des mesures d’accompagnement puissent être mises en place, au niveau sectoriel ou plus spécifique à chaque composantes de la filière du spectacle vivant.

Afin de consolider ce premier diagnostic, de nouvelles versions seront proposées.

Si vous souhaitez contribuer à cet exercice prospectif en proposant des ajouts ou des modifications, contactez-nous.



**Les entreprises**

Rappel : liste non exhaustive, non classée, modifiable et ouverte au débat

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Concernant**  | **Constats** | **Difficultés / Risques** |
| Tous les entrepreneurs de spectacles vivantsetTous les prestataires techniques au service de la création et de l’événement | Activité* Inquiétude de toute la filière face au contexte incertain et au manque de visibilité à courts et moyens termes (créateurs et organisateurs de spectacles, prestataires techniques).
* Dialogue complexe avec le gouvernement et les collectivités afin de co-décider des mesures sanitaires pertinentes.
* Révision constante des stratégies, activités, organisation, protocoles et outils de l’entreprise (document unique, plan de prévention…).
* Mesures RSE et écologiques à repenser.
* Responsabilités des chefs d’entreprises et chefs d’équipes à sécuriser lors du déconfinement.
* « *Ce qui est perdu est perdu* », rattrapage impossible d’une grande partie de l’activité suite aux spectacles et événements culturels annulés sans possibilité de report.
* Impact intra sectoriel et extra-sectoriel sur l’économie locale (hôtellerie, restauration, café-bar, transport, prestataires…).

Economie * Pertes massives des recettes (coproductions, cessions, billetteries, aides et subventions, locations, recettes annexes, vente de prestations techniques, partenariats, sponsoring…).
* Difficultés à assurer les charges incompressibles : locaux (théâtres en ordre de marche, entrepôts et ateliers pour les matériels techniques), emprunts, charges salariales, investissements…
* Pertes sur la production non compensées par l’exploitation.
* Surcoûts liés aux mesures de prévention et de protection (santé/sécurité, moyens, organisation, information, formation…), notamment dans les lieux et les ERP

Mesures et aides* Mobilisation des pouvoirs publics, partenaires sociaux, sociétés civiles, institutions sociales, organismes professionnels… afin de dégager des moyens et d’adapter les dispositifs
* Réalisation de nombreux chiffrages et diagnostics
* Accompagnement par les centres de ressources
* Mise en œuvre de la formation à distance par les OF, expérimentation…
 | Risques organisationnels * Le manque de visibilité ne permet pas d’organiser la reprise des activités en amont de l’exploitation qui nécessitent plusieurs mois (condition physique des artistes, répétitions, gestion administrative, préparation techniques…).
* Face à l’urgence, déconstruction du système d’information et moindre utilisation des outils collaboratifs
* Place des opérateurs de billetterie à questionner
* Contrats d’assurance à éventuellement renégocier

Risques écologiques* Difficultés à organiser des « tournées vertes » sans trou et en rationalisant la logistique (programmation sur des territoires en proximité).
* Fragilisation des réseaux de coopération permettant la mise en commun de moyens.
* Moins de moyens consacrés à l’innovation.

Risques économiques majeurs dans les secteurs publics et privés, dont cessation de paiements et d’activité* Incertitudes à court et moyens termes sur le maintien des apports des coproducteurs, mécènes, sponsors (apports financiers, en compétences ou en nature), crowdfunding
* Incertitudes à courts et moyens termes sur les niveaux d’aides et de subventions publiques (ministères, collectivités, organismes de gestion collectives…)
* Activité réalisée sans marge/excédent pour financier la structure
* Concurrence accrue entre les structures et pratique des prix bas (obtention des marchés aux moins disant)
* Baisse des marges de négociation
* Aggravation de la situation des établissements de service public ayant un déficit structurel
* Endettement particulièrement élevé
* Recettes budgétaires à diversifier encore plus.
 |
| La création | * **Constats**
* Difficultés à créer de nouveaux spectacles en réunissant les moyens humains, matériels et financiers
 | **Difficultés et risques*** Frein à l’innovation artistique
* Diminution de la diversité, replis sur les formes et contenus artistiques déjà plébiscités
* Freins aux investissements en matériels scéniques innovants
 |
| Production / diffusion tournées / Programmation | **Constats*** Annulations d’un grand nombre de spectacles sans possibilité de report ultérieur (renoncement pour des questions budgétaires, artistes ou lieux indisponibles, spectacles qui ne sont plus en phase avec l’actualité de l’artiste -nouvel album musical sorti depuis-, autres contraintes…)
* Reports ou tentatives de reports fin 2020 ou sur les années suivantes.
* Cas de blocage sur certains territoires par les collectivités qui souhaitent le report à 2021 par mesure de précaution.
* Très grandes difficultés pour organiser les tournées (en France et à l’étranger) et pour accueillir les tournées des producteurs étrangers
* Artistes étrangers : annulation/report de leurs représentations du fait de l’impossibilité de déplacement ou d’incertitudes.
* Dédommagement des annulations pas toujours obtenus.
 | **Difficultés et risques**Programmation : * Effet de saturation des reports liés à la sur-programmation, la programmation 2020/2021 voir 2022 est déjà bouclée pour certains diffuseurs.
* Allongement entre le temps de production et le temps de démarrage de l’exploitation. Plus de temps d’arrêt entre les représentations en tournées, augmentation des coûts de reprises.
* S’il y a moins d’artistes étrangers sur le marché français, il n’est pas certain que la programmation se reporte sur des artistes français et en quantité équivalente.
* Les spectacles annulés n’ont pas pu être joués lors des « places de marchés » (festivals, tremplins découvertes…) et donc ils n’ont pas été achetés par les programmateurs pour la saison prochaine.

Budget :* Du fait d’une rationalisation des fonds publics, risque que les financeurs renforcent leur demande d’utilité sociale des projets soutenus au détriment de la reconnaissance de la valeur artistique.
* L’amortissement des pertes et les surcoûts budgétaires se reporteront sur les coûts de production et coûts plateaux en cession.
 |
| Formes alternatives de diffusion | **Constats*** Multiplication des petites formes
* Augmentation de l’offre de spectacles en plein air hors les murs : devant les lieux, dans l’espace public, sur les sites patrimoniales ou remarquables, parcours urbains déambulatoire ou sur sites naturels, chez l’habitant, dans des ERP non culturels…
* Essai de spectacles en demi-jauges ou jauges réduites, mais cette pratique augmente le déficit (rapport charges/produits négatif).
* Essai de livestreams, à titre marginal car estimé peu attractifs en termes de partage d’émotions par les organisateurs et le public dans les formes actuelles.
 | **Difficultés et risques**Tous les spectacles ne sont pas adaptables.* Nouvelles contraintes sur le plan sécurité/sûreté, juridique, des intempéries pour le plein air, des assurances…
* Incompatibilités entre les enjeux artistiques (rassemblement, partage d’émotion, …) et les mesures de distanciation (limitation du nombre de spectateur disséminé dans un lieu, l’encadrement debout/assis/masqué …
* Perte de lien et de connaissance sur le public. Nouveaux modes de communication à instaurer.
* Model économique (gratuit/payant) à définir pour le plein air, le livestreams, les abonnements mixtes live/en ligne,
* Perte des recettes annexes (bar, vestiaire, goodies…)
* Surcoûts pour la captation, gestion des droits voisins.
 |
| Le public | **Constats**Perte de fréquentation :* Des personnes angoissées par la situation.
* Du public à risque ou exposé (personnes âgées, avec pathologie, …).
* Des touristes français et étrangers, du fait des contraintes de déplacement et d’hébergement.
* Du public qui a perdu son pouvoir d’achat et/ou qui connait des difficultés professionnelles (étudiants, chômeurs…)

Réorganisation :* Actions de communication sur les mesures sanitaires.
* Actions commerciales (remboursement/report des billets…).
 | **Difficultés et risques**Retour du public :* Incertitude sur le désir du public de revenir au spectacle dans un contexte de crise sanitaire majeur. Yoyo : alternance de périodes où le public revient ou déserte
* Comportements inégaux selon les territoires et les consignes gouvernementales
* Comportements inégaux selon les disciplines (musique, théâtre, cirque, cabaret…) les esthétiques (classique, moderne, contemporain, hip-hop…)
* Possible coup d’arrêt à « la culture pour tous » et/ou à la démocratisation avec certains publics désertant les lieux culturels pour des raisons diverses ; Risque de recentrage sur les « inconditionnels » figurant déjà parmi ceux ayant les plus fortes pratiques culturelles
* Possibles diminutions des abonnements sur la saison prochaine
* Perte de lieux de sociabilité
 |

**L’emploi**

Rappel : liste non exhaustive, non classée, modifiable et ouverte au débat

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Concernant** | **Constats** | **Difficultés / Risques** |
| Tous salariés | Un marché du travail encore plus incertain :* Inactivité totale ou partielle massive
* Le télétravail concerne une minorité de professionnels
* Perte de revenus salariaux pour les intermittents et certains permanents
* Gel des embauches
* Le maintien des subventions en 2020 (au fonctionnement et/ou au projet) sécurise l’emploi dans le secteur public, mais le secteur privé est de ce fait plus impacté
 | * Aggravation de la précarité de l’emploi
* Risque de développement de la flexibilités (salaires, horaires, surcharge de travail, polyvalence…),
* Freins aux politiques de mixité et d’égalités du fait du gel des embauches (femmes/hommes, handicapés, diversité…)
* Risque de reconversion hors du secteur
* Baisse de la vigilance sur la prévention des risques (accidents, santé au travail, risques psycho-sociaux, …)
* Difficultés d’accès aux droits pour les femmes enceintes, les personnes en longues maladie, les fins de carrière….
* Augmentation du nombre de demandeurs d’emploi
* Risque de transfert de l’emploi salarié sur des formes d’emploi indépendant avec facturation des prestations
 |
| Salariés permanents | * Recours massif à l’activité partielle
* Diminution des offres d’emploi
 | * Non reconduction de CDD, licenciements
* Limitation des possibilités de promotion et d’évolution
* Développement de l’externalisation des fonctions supports
 |
| Salariés intermittents | * Report des engagements à des dates éloignées et sous conditions
* Complexité voir impossibilité de mise en œuvre de l’activité partielle
* Diminution des offres d’emploi
 | * Augmentation de la concurrence inter-individuelle pour l’accès à l’emploi
* Augmentation des non ayant droits de la couverture sociale spécifique au spectacle vivant (assurance chômage, formation, retraite complémentaire, mutuelle, prévoyance, activités sociales...)

Pour l’assurance chômage, risque de basculement au régime général ou au RSA |
| Les jeunes | Alors que le secteur est très attractif et porteur :* Diminution des offres d’emploi ouvertes aux jeunes (personnes sans expérience)
* Effondrement des recrutements de jeunes en CDI et en apprentissage
 | * Difficultés d’accès aux premiers emplois
* Les rares emplois ouverts aux jeunes seront pourvus par des profils surqualifiés
 |
| Les artistes Les auteurs-compositeurs | * Pertes de rémunérations lors de la production et de l’exploitation (revenus salariaux, droits d’auteurs, droits voisins)
 | * Fragilisation des artistes en développement car la reprise bénéficiera aux équipes déjà programmées (reports) et aux têtes d’affiches plébiscitées (recherche de sécurité financière des organisateurs).
* Risque que la baisse des coûts se répercute sur les rémunérations des artistes (montant des cachets revus à la baisse).
 |
| Travailleurs non salariés (gérants et dirigeants de sociétés, indépendants, auto-entrepreneurs…) | * Forte précarisation des professionnels qui n’exercent pas sous statut de salariés ne sont pas bénéficiaires de certaines mesures d’aides
 | * Risque majeur d’endettement, de faillite, reconversion,
 |

**Le système collectif de protection sociale**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Concernant** | **Constats** | **Difficultés / Risques** |
| Institution sociales :interprofessionnellesUnedic, Pôle emploi, Sécurité sociale…Institutions sociales sectorielles :Audiens, Afdas, CMB, CPNEF-SV, FNAS, CAST…Organismes professionnels :CNM, ASTP…Sociétés civiles :Adami, Spedidam, SACD, SACEM… | * Diminutions des encaissements du fait des baisses de versement des cotisations sociales des employeurs et des salariés (part sur les masses salariales)
 | Si les baisses ne sont pas compensées, risques de : révisions des règles de prises en charges, baisse des montants des prestations/aides, reports, refonte ou arrêt des aides ou dispositifs… |